PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Loi sur les relations industrielles (L.R.N.-B., chap. I-4)

DEMANDE D'AUTORISATION D'ENGAGER DES POURSUITES DEVANT LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Entre:				
		le requérant, -et-		
		le défendeur.		
Le requé poursuite	érant, con es contre l	formément à l'article 113 de la loi, demande l'autorisation de la Commission du travail et de l'emploi pour engager des e défendeur pour infraction à la loi.		
Déclarations du requérant:				
1.	a)	Nom du requérant:		
	b)	Adresse:		
	2)	Adresse aux fins de signification:		
	c)	Adiesse aux filis de signification.		
2.	a)	Nom du défendeur:		
	b)	Adresse:		
	c)	Adresse aux fins de signification:		

3.	Article (et paragraphe) de la loi qui *est *a été enfreint:	
4.	Nature *de l'infraction *des infractions alléguée(s):	
5.	Date du début *de l'infraction *des infractions alléguée(s):	
6.	Les faits pertinents sur lesquels entend s'appuyer le requérant pour démontrer *l'infraction: *les infractions:	
*7.	Pages additionnelles annexées a) Nombre de pages:	
	b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:	
*8.	Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, le requérant demande que copie soit suivantes (nom et adresse):	envoyée aux personnes
Fait à _	, le	
		(signature et fonctions)
		(signature et fonctions)
N.B.	La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Com	mission.

-2-

^{*}Rayer les mentions inutiles